

Note à M. l'Ambassadeur Gelzer

Exportation de matériel
de guerre vers le Nigéria

La Direction de l'Administration militaire fédérale nous soumet pour avis la lettre du 22 novembre 1973 ci-jointe de la maison Contraves SA, qui demande si nous pourrions autoriser la livraison de matériel de guerre d'une valeur d'environ 20 millions de francs et destiné au Nigéria pour sa DCA. La livraison de 4 à 5 installations de direction de tirs se ferait dans 2 à 3 ans.

Si nous nous basons sur la décision prise en avril 1967 d'interdire l'exportation de matériel de guerre vers le Nigéria ("embargo de facto", pas de décision formelle) dans le contexte du conflit du Biafra, nous devrions répondre négativement. Or, ce conflit est réglé depuis un certain temps déjà et, à première vue, il ne semble pas que le Nigéria risque d'être impliqué dans un nouveau conflit dans la région. L'article 11, alinéa 2, lettre a de la loi fédérale sur le matériel de guerre du 30.6.1972 ne me paraît donc pas applicable. Resterait à examiner avec la Coopération technique l'article 11, alinéa 2, lettre b.

Je propose dès lors: 1) de tirer au clair la question de la décision d'avril 1967, et 2) d'examiner le problème sous l'angle de la législation actuelle. En attendant, nous pourrions suggérer à la DAMF de répondre à Contraves que l'affaire est à l'étude.

Etes-vous d'accord ?

J. Indermühle

J.-J. Indermühle

*HN/IN
1. Mit positiver Rückmeldung
des BR. Auch in R. unter
Wahrung des Geheimnisses
2. Als erste sollen die
Damen I & II einholen.
3. Ist Vorbereitung an
Contraves nötig? Bitte
Sonnenschein mitteilen,
das auch Hoffmann be-
zogen.
Adm.
30-11-73*

Annexe:
lettre de Contraves SA.



11/11

1. En effet il n'y a ni guerre ni menace de conflit armé mais il y a une véritable discrimination raciale qui était à l'origine de la sécession du Biafra et qui n'a certainement pas complètement disparu
2. Il faudrait donc - de la part de la DAMF - informer les Contraves que l'affaire est à l'étude (procédure comme vous le proposez) mais faire comprendre en même temps que les chances sont presque = zéro. Si Contraves insiste, on pourra englober l'affaire dans la prochaine proposition au Comité Fédéral

2.12.

HN